République Française MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Secrétariat général

ARRETE

Portant inscription au tableau d'avancement Pour le grade d'inspecteur général de santé publique vétérinaire de classe exceptionnelle Au titre de l'année 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

VU le décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente en date du 21 novembre 2018;

SUR la proposition de la secrétaire générale,

ARRETE

Article 1er

Les inspecteurs généraux de santé publique vétérinaire de classe normale dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de santé publique vétérinaire de classe exceptionnelle au titre de 2019 :

- 1. DELOMEZ Xavier
- 2. FOURNIER Gabrielle
- 3. SALABERT Christian
- 4. PARODI Jacques
- 5. ROGER François
- 6. BERANGER CHERVET Sophie
- 7. NERSY Cyrus
- 8. MARCHAL-NGUYEN Régine
- 9. KLEIN André
- 10. VINCENT Philippe
- 11. CAZIN Pascale
- 12. HERCOUET Philippe
- LC1. STEINMETZ Philippe
- LC2. AUTHIE Edith

Article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Paris, 18 DEC. 2018
Pour le ministre et par délégation

Le che du service des rasources humaines,

Jean-Pascal FAYOLLE